

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du lundi 29 mars 2021**

Le Lundi 29 mars 2021 à 19 heures 30, le Bureau s'est réuni **par visioconférence**, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 19 mars 2021.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

**Vu la loi n°2020-1379 du 14/11/2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, permettant au Bureau de se tenir dans des conditions assouplies.**

**Considérant que 8 Membres titulaires et 5 Membres suppléants sont présents, le quorum est atteint.**

NOM	PRENOM	QUALITE	présentiel/distanciel
DIETMANN	Daniel	Président	distanciel
BERBETT	Joseph	Vice-Président NON GEMAPI	distanciel
IVAIN	Bertrand	Vice-Président GEMAPI	distanciel
GASSMANN	Vincent	Assesneur titulaire GEMAPI	distanciel
WALCH	François	Assesneur titulaire GEMAPI	distanciel
ROBISCHUNG	Francis	Assesneur titulaire GEMAPI	distanciel
ORLANDI	Fabienne	Assesneur titulaire NON GEMAPI	excusée
NASS	Denis	Assesneur titulaire NON GEMAPI	distanciel
RULOFS	Dominique	Assesneur titulaire NON GEMAPI	distanciel
BUCHERT	Maryvonne	Assesneur suppléant GEMAPI	distanciel
PARENT	Marc	Assesneur suppléant GEMAPI	distanciel
ULMANN	Fabien	Assesneur suppléant GEMAPI	excusé
WITH	Rémy	Assesneur suppléant NON GEMAPI	distanciel
GROSS	Pascal	Assesneur suppléant NON GEMAPI	distanciel
HOLLEVILLE	Nicolas	Assesneur suppléant NON GEMAPI	distanciel

**Le Président constate que le quorum est atteint.**

Y assistent également dans les bureaux de l'EPAGE à Altenach

L'équipe de l'EPAGE Largue : Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire, MM. Hugo LIENERT, riviériste, Nicolas FAESSEL, animateur SAGE, Cyril BRETON, animateur Natura 2000, Mme Aurélie SKORA, stagiaire

M. DIETMANN souhaite la bienvenue aux Membres du Bureau et émet le souhait de réorganiser des réunions en présentiel.

### ORDRE DU JOUR

1. Préparation de la séance du Comité Syndical du Mercredi 14 avril 2021 à 19 heures 30 (visioconférence)
2. Présentation du compte administratif et du compte de gestion 2020 et finalisation du projet de budget 2021
3. Prorogation de la ligne de trésorerie
4. Divers

## **Validation du compte rendu de la séance du 19 février 2020**

Le Bureau approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du mercredi 19 février 2020 à Manspach.

### **1. Actualité**

#### ⇒ **Signature du Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue**

Le 29 janvier 2021 a eu lieu la signature du CTEC de l'EPAGE Largue et du CTEC de la CC Sud Alsace Largue à la Maison de la Nature du Sundgau, en présence de M. Marc HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, M. Daniel DIETMANN, Président de l'EPAGE Largue, M. Vincent GASSMANN, Président de la CC Sud Alsace Largue, M. Gilles FREMIOT, Président de la CC Sundgau.

Cosignés avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, les CTEC donne la priorité à 5 grands enjeux :  
Préserver la biodiversité, s'adapter aux effets du changement climatique, garantir le bon état écologique des milieux aquatiques, garantir une eau potable de qualité et saine, rénover les services d'eau et d'assainissement, et de façon transversale, mettre en place une solidarité territoriale.

Les 3 axes d'intervention du CTEC de l'EPAGE Largue sont :

1. l'adaptation au changement climatique et la reconquête de la biodiversité du territoire
2. la communication auprès du grand public sur les enjeux de reconquête et de protection des milieux
3. l'animation d'une politique de gestion intégrée du cycle de l'eau à l'échelle globale du bassin versant

Différentes actions (études, travaux, formations) sont inscrites au projet de budget 2021 et seront présentés lors de cette réunion.

M. DIETMANN a eu l'honneur et le plaisir de faire découvrir la Largue à M. HOELTZEL, une visite de terrain qui a permis de répondre à l'aspiration des enjeux du CTEC qui est au cœur des préoccupations de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

#### ⇒ **Directive Nitrates**

L'objectif est de résorber les pollutions azotées d'origine agricole vers les eaux souterraines et superficielles.

Elle comporte 2 outils : les zones vulnérables et les programmes d'actions (National PAN; Régional PAR).

Actuellement, une révision des zones vulnérables dans l'optique du 7<sup>ème</sup> programme régional (2023-2028) est en cours.

La problématique est la suivante : en 2015, 41 communes du Sundgau, dont 35 sur le Bassin Versant de la Largue sont sorties de la zone vulnérable.

Les enjeux sont un retour en zone vulnérable avec des contraintes fortes pour les petites exploitations (mise en place de fosses à lisier, plan d'épandage etc...).

M. DIETMANN a alerté Mme Josiane CHEVALIER, Préfète coordonnatrice du bassin Rhin-Meuse. M. WITH ainsi que d'autres Elus se sont mobilisés. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise.

Sur la Largue, quelques analyses réalisées à Seppois et à Friesen (3 analyses sur 12) dépassent ponctuellement et de peu les 18 mg/L (limite pour les eaux superficielles), ce qui entraîne des difficultés.

M. NASS remercie M. DIETMANN et l'équipe de l'EPAGE, M. WITH et les Elus pour leur soutien et le travail effectué. Mais la partie n'est pas gagnée.

L'enjeu est important pour les petites structures d'élevage du bassin versant, qui connaissent déjà de grandes difficultés. Imposer de lourds travaux d'investissements risque de décourager les petits éleveurs de persévérer dans l'élevage et donc de supprimer des prairies.

#### ⇒ Révision du Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027

M. DIETMANN explique que toutes les communes ont été destinataires du PGRI pour consultation et émission d'un avis, et se tournent vers l'EPAGE pour l'explication de cette révision qui a lieu tous les 5 ans.

Le PGRI s'articule avec d'autres plans, schémas et programmes (PLU, PLUi, SAGE, SDAGE, PPRI, SCOT...). Cette révision a un impact sur les dossiers Loi sur l'eau.

Les objectifs sont 1. Favoriser la coopération entre acteurs, 2. Améliorer la connaissance et développer la culture du risque, 3. Aménager durablement les territoires, 4. Prévenir le risque par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, 5. Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

M. DIETMANN rappelle que le PPRI sur les différents affluents avait été demandé par l'EPAGE Largue, mais l'Etat avait refusé. C'est dommage, car cela aurait pu permettre d'éviter de nombreux problèmes actuels et futurs.

M. WITH fait remarquer que l'intégralité des dispositions de l'objectif 4 a été revue.

M. DIETMANN ajoute que l'accent est mis sur la préservation des zones humides qui régulent des volumes considérables lors des crues.

M. WITH demande si le zonage a été modifié et si le PPRI sera révisé.

M. FAESSEL pense le PPRI ne va pas évoluer dans les 5 ans, car il n'y a pas assez d'enjeux, c'est dans les PLU(s) que ça va devoir se faire.

M. WITH fait remarquer qu'en 1998, le PPRI a été critiqué parce qu'il était trop large, et qu'aujourd'hui, on se rend compte que c'est très bien.

M. NASS dit que le PGRI reconnaît la vallée de la Largue et qu'on imaginait un retour de la M2A au travers des MAE et des PSE (Paiement pour Services Environnementaux).

#### ⇒ Travaux d'entretien des cours d'eau

M. LIENERT présente les travaux d'entretien réalisés cet hiver. De multiples embâcles ont été traités sur la Largue à Spechbach, Balschwiller, Buethwiller, Dannemarie, Manspach ; sur le Spechbach à Spechbach, sur la Suarcine à Magny. A également été réalisé un entretien conséquent sur l'ensemble du linéaire Illfurthois de la Largue.

#### ⇒ Animation Natura 2000

##### Création de berges en pente douce, de zones de haut-fond et de mares à l'étang Buergerweiher de Heimersdorf

M. BRETON présente et illustre les travaux visant à favoriser la biodiversité et stabiliser les berges réalisées par la commune de Heimersdorf suite à l'accompagnement Natura 2000.

##### Renaturation d'un ruisseau à Courtavon

La commune de Courtavon a reconnecté un ruisseau à son lit naturel et au fond de vallon en forêt communale. Ce ruisseau a été déconnecté de son lit naturel et déplacé dans un fossé il y a 40 ans. Ces travaux ont engendré une érosion régressive. Ils favorisaient le drainage de la zone, drainage peu adapté dans un contexte de changements climatiques. Ces travaux ont été créés en compensation de la création d'une place de dépôt de bois soumise à évaluation d'incidence Natura 2000. Des dépressions à Sonneur à ventre jaune ont également été créées autour du ruisseau.

##### Création de dépressions à Sonneur à ventre jaune par la CEA à Pfetterhouse

Suite à la création de la piste cyclable de Pfetterhouse, des ornières utilisées par du Sonneur à ventre jaune ont été détruites durablement. Des dépressions à Sonneur ont été créées par la Collectivité Européenne d'Alsace sur les bas-côtés cet hiver en mesures d'accompagnement. Le Sonneur à ventre jaune se reproduit tardivement et n'a pas encore pu utiliser ces habitats. Certaines dépressions sont néanmoins déjà utilisées par la Salamandre tachetée.

### Débusage et reméandrage d'un ruisseau à Mertzen

Dans le cadre de la mise aux normes de son terrain de foot, la commune de Mertzen a déplacé un ruisseau qui se situait dans la nouvelle emprise. En compensation, le ruisseau a été débusé, reméandré et une zone humide a été créée. Ces travaux sont visibles depuis la route entre Strueth et Mertzen. L'agrion de mercure, intérêt communautaire, a également été pris en compte.

### Amélioration du fonctionnement alluvial de la Gruebaine et de renaturation d'étangs dans le lit majeur

L'EPAGE Largue est associé à l'étude du Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) sur l'amélioration du fonctionnement alluvial de la Gruebaine et de renaturation d'étangs dans le lit majeur. Cette étude cible 3 secteurs propriétés du CSA :

- l'Étang du Milieu où des objectifs de conciliation des enjeux de reconnexion du lit majeur, de protection de la biodiversité, de sensibilisation du public ont été identifiés.
- les Étangs derrière les bois où l'objectif principal de reconnexion du lit majeur a été identifié, avec des enjeux localisés de préservation de certaines espèces.
- l'Étang du Pré Favé où les objectifs de reconnexion du lit majeur et de restauration de zone humide ont été identifiés.

M. WITH souligne la réalisation de la mise aux normes du terrain de foot par la commune de Mertzen, et parle de l'inauguration de la piste cyclable Pfetterhouse-Suisse le lendemain.

M. DIETMANN ajoute que l'opération à Mertzen prouve bien que le domaine associatif et l'écologie vont ensemble.

#### ⇒ Réunion avec le Conseiller aux Décideurs Locaux le 24 février 2021

M. Eric BRAILLON, Conseiller aux Décideurs Locaux, a rencontré M. DIETMANN et l'équipe de l'EPAGE en mairie de Manspach, afin de se présenter ses missions et répondre aux différentes interrogations.

#### ⇒ Réunion avec les Vice-Présidents le 18 mars 2021

M. DIETMANN a réuni M. BERBETT et M. IVAIN, afin d'élaborer le budget prévisionnel 2021.

#### ⇒ Accueil d'une stagiaire

M. DIETMANN souhaite la bienvenue à Mme Aurélie SKORA qui effectue un stage à l'EPAGE pour une durée de 5 mois.

M. le Président explique que l'objectif de ce stage s'inscrit dans l'action 1.3 du Contrat Territorial Eau et Climat : affiner la connaissance des débits minimums biologiques et des étiages des cours d'eau, afin de faire appliquer la réglementation en matière de prélèvements (étangs notamment).

Mme SKORA se présente. Elle est actuellement en Master 2 Biologie, Ecologie et Evolution à l'université Claude Bernard de Lyon et habite dans le Doubs.

Le sujet de son stage de 5 mois est la caractérisation des débits d'étiage de la Largue et ses affluents et du fonctionnement hydrologique du bassin versant / définition des débits minimum biologiques des cours d'eau.

## **2. Présentation du compte administratif et du compte de gestion 2020 et finalisation du projet de budget 2021**

M. DIETMANN donne la parole à Mme GARDELLA, secrétaire, pour la présentation du **compte administratif 2020**.

Le compte administratif 2020 laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 80 494,67 € et un déficit de la section d'investissement de -5 209,80 €.

Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 84 534,56 € en fonctionnement et 41 970,52 € en investissement.

Les restes à réaliser sont de 2 160 €.

Le résultat de la clôture 2020 est un excédent réel corrigé de 203 949,95 €

Mme GARDELLA présente le résultat :

- du service GEMAPI qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 79 002,07 € et un déficit de la section d'investissement de -4 563,12 €. Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 73 862,18 € en fonctionnement et 13 074,58 € en investissement. Les restes à réaliser sont de 775 €. Le résultat de la clôture 2020 est un excédent réel corrigé de 162 150,71 €.
- du service NON GEMAPI qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 1 492,60 € et un déficit de la section d'investissement de -646,68 €. Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 10 672,38 € en fonctionnement et 28 895,94 € en investissement. Les restes à réaliser sont de 1 385 €. Le résultat de la clôture 2020 est un excédent réel corrigé de 41 799,24 €.

Le Bureau est favorable à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

Recettes de fonctionnement : 36 760,72 €

Recettes d'investissement : 165 029,23 €

Le Bureau finalise le **projet de budget 2021**.

Pour équilibrer le budget du service NON GEMAPI 2021, le Président propose de maintenir la valeur du point à 782,42 € et de maintenir le seuil de participation maximum des communes à 2,60 €/habitant/an.

Pour équilibrer le budget du service GEMAPI 2021, le Président propose de porter le montant de la cotisation des Communautés de Communes et d'Agglomération à 161 107,68 €.

Dans le cadre de l'animation Natura 2000, il propose la réalisation d'une recherche de populations d'écrevisses par ADN environnemental pour un montant de 4 300 €, subventionnée à 100 % par l'Etat et l'Europe.

Dans le cadre des actions du CTEC, il propose les sommes suivantes, subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse :

- 15 000 € pour la réalisation de l'action 1.9 "Formation à l'agriculture de conservation des sols".
- 4 500 € pour l'accueil d'une stagiaire pour une durée de 6 mois pour la réalisation, en régie, de l'étude des débits minimums biologiques des cours d'eau du bassin versant de la Largue.
- 25 000 € pour la création d'un emploi non permanent dédié à la problématique "ruissellement".
- 200 000 € pour la réalisation d'études opérationnelles sur les bassins versants du Spechbach, Soultzbach, Traubach et Largue amont.
- 100 000 € pour l'étude et la réalisation des travaux d'arasement et de renaturation des étangs acquis à Mooslargue et à Le Haut Soultzbach.
- 20 000 € pour soutenir une politique préventive face aux risques de coulées de boues et de ruissellements.
- 25 000 € pour la réalisation de travaux de reconquête de la qualité et du fonctionnement de la zone inondable de la Largue à Seppois-le-Haut

Il propose d'allouer une subvention de participation à l'animation des actions pédagogiques "eau" de 3 500 € à la Maison de la Nature du Sundgau.

Le budget 2021 s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de fonctionnement</u>	589 300,23 €	589 300,23 €
<u>Section d'investissement</u>	496 951,00 €	551 587,62 €

Le Bureau valide ces propositions.

### 3. Prorogation de la ligne de trésorerie

#### Délibération B/01/2021

Entendu les explications de M. le Président sur la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €,

Après examen de propositions d'organismes financiers, le Bureau DECIDE, à l'unanimité,

- De retenir l'offre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, dont les conditions sont les suivantes :  
Durée : 1 an  
Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,60 point  
Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.  
Commission : commission d'engagement de 150 € payable à la signature du contrat.
- Autorise M. le Président à signer les pièces s'y rapportant.

### 4. Divers

M. PARENT signale que le canal du moulin à Saint-Ulrich est bouché. La prise d'eau est en mauvais état.

M. DIETMANN dit que l'assainissement n'était pas fait à l'époque et qu'aujourd'hui la reprise de ce dossier est envisageable. La température doit être basse pour que la frayère fonctionne. Un prototype est à faire sur Saint-Ulrich.

M. DIETMANN demande à M. LIENERT de fixer un rendez-vous avec M. PARENT.

M. le Président remercie l'assistance pour la qualité des débats et clôt la réunion du bureau à 22h30.

---

#### Table des délibérations

---

B/01/2021      Prorogation de la ligne de trésorerie